

# Remarques pour Enquête Publique PDU - LB-BV- 18/05/21

## Bassin de proximité Marseille Est - Désenclavement Château-Gombert

Suite à l'annulation administrative de la Linéa, il est urgent de créer une voie de contournement multimodale de Château-Gombert.

En effet, le boulevard Bara, la rue Centrale, l'avenue de Château-Gombert et le chemin de Château-Gombert ne sont plus du tout adaptés au flux de circulation.

Celui-ci est en augmentation permanente à cause, entre autres, des trop nombreuses constructions d'immeubles dans le quartier ainsi qu'au transit des résidents des quartiers plus à l'est (Plan de Cuques, Allauch, voire plus loin) cherchant à rejoindre la L2 (A507) et les autoroutes.

De plus, la traversée du village par de très nombreux camions rend la circulation des vélos et piétons très dangereuse.

La voie de contournement pourrait utiliser le tracé de la défunte Linéa tout en permettant une ouverture du village vers le technopôle par des cheminements doux (piétons, vélos) et TC en site propre.

Il est à noter que le budget de 180 M€ (R15 page 127 du document *01\_Le\_projet\_de\_PDU*) dédié à la Linéa est libéré. Ce qui permettrait de réaliser cet contournement !

*Voir également la contribution de Mr Musarella, Président de l'association pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert de Saint Mitre.*

## Bassin de proximité Marseille Est - Desserte en TC de Château-Gombert

La desserte de Château-Gombert par TC depuis le métro la Rose doit être améliorée.

Une partie du technopole est desservie par un BHNS, partiellement en site propre, depuis le métro la Rose. La portion actuelle s'arrête en cul de sac tout à fait incompréhensible !

Depuis le boulevard Einstein, il est indispensable d'irriguer les nouveaux quartiers (plaine des Parenques par exemple) par une desserte circulaire qui traverserait le village pour revenir vers la Rose.

L'extension du technopôle doit être prise en considération dans cette évolution.

La fréquence doit être amplifiée aux heures de pointe et adaptée aux heures d'ouverture du métro.

## Bassin de proximité Marseille Est -

La topographie de Château-Gombert fait que plusieurs quartiers sont inaccessibles aux TC alors qu'ils sont fortement peuplés et que plusieurs programmes immobiliers vont encore en renforcer la thrombose. Par exemple Les Mourets, les Durbecs, Les Grottes Loubières, Les Médecins.

Il faut donc créer des navettes de faible capacité permettant aux habitants de rejoindre les TC sans qu'il leur soit nécessaire d'utiliser leur véhicule.

## Bassin de proximité Marseille Est - Places de parking dans les immeubles

Le document *COPIL visioconférence 190421 EP PDU Vdef* rapporte, en page 37, que l'article 12 du PLUi stipule de réduire les places de parking des immeubles d'habitation situés dans un périmètre de 500 m autour d'une ligne de métro ou de tram.

Or Château-Gombert est hors de ce périmètre.

Il faut donc imposer à tous les programmes de construction ou de rénovation deux places de parking par appartement compété de plusieurs places dédiées aux visiteurs.

La saturation des axes routiers, trottoirs et espaces libres n'est plus tolérable et freine considérablement tout type de mobilité tout en augmentant fortement les risques d'accidents.

#### Bassin de proximité Marseille Est - Création d'une desserte vers les zones d'activités

Les zones d'activités du technopôle de Château-Gombert, de la Valentine, des Arnavaux et d'Euroméditerranée créent un besoin d'intertransport important.

Il est urgent de remédier au manque de TC desservant ces zones par la création d'une liaison type BHNS qui emprunterait facilement le contournement du village.

#### PDU - Généralités - Adaptation des TC et trottoirs - Pistes cyclables

Les TC et trottoirs sont à adapter et à sécuriser pour une mobilité apaisée des Personnes à Mobilité Réduite, des poussettes et des piétons.

L'étroitesse des trottoirs, l'état lamentable du revêtement, le stationnement sauvage rendent très difficiles l'utilisation de cet espace public pour ces utilisateurs.

De plus, le déploiement de la fibre optique, en particulier sur Château-Gombert, rend encore plus difficile le cheminement piéton par la pose de nombreuses armoires de répartition sur les trottoirs.

Une meilleure coordination, avant le démarrage des travaux, entre tous les fournisseurs de réseaux (eau, électricité, gaz, fibre optique, ...) doit leur être imposée conformément aux règles en vigueur.

Les pistes cyclables doivent être au maximum sécurisées, contrairement à ce qui est réalisé sur le boulevard Fernand Durbec à Château-Gombert (piste à contresens de la circulation, balisée uniquement par les logos vélos qui sont en partie cachés sous les véhicules en stationnement).

L'ensemble des pistes cyclables du secteur doit former un réseau continu.

#### PDU - Généralités - Accès parkings RTM - Coût parkings et transports

L'accès aux parkings de la RTM, doit être ouvert à tous les utilisateurs des TC, même à ceux sans possession de carte d'abonnement. Le coût doit alors être pris en compte dans le prix du billet.

Ceci évitera les stationnements sauvages et incitera la population à utiliser les TC.

Par ailleurs, ces parkings doivent être ouverts les WE et les soirs de spectacles à tout utilisateur.

En complément de la *contribution de Mme Ricard, adjointe au Maire de la Bouilladise*, la gratuité des TC doit être mieux étudiée dans le cadre d'une offre améliorée.

#### PDU - Généralités - L2 (A507)/BUS - Transport par mer

La prolongation de la L2 (A507) par le boulevard Urbain Sud doit être finalisée.

Une voie de transport par TC, covoiturage et mode doux, est à créer sur ces deux axes.

Comme prévue sur l'Etang de Berre, des navettes maritimes sont à mettre en œuvre en permanence pour desservir les différents bassins du littoral marseillais.

**Conclusion** : le PDU doit être abordé suivant une approche globale intégrant les TC, les trames de circulation (TC et voitures), les modes doux, les compléments au PLUi, le contournement de Château-Gombert sans oublier une forte sensibilisation des utilisateurs.